

Genève, le 17 novembre 2017

*Aux représentant-e-s des médias*

## **Communiqué de presse de la Cour des comptes**

### **Mise à disposition d'une plateforme sécurisée pour les lanceurs d'alerte**

[www.cdc-ge.ch](http://www.cdc-ge.ch)

Depuis sa création en 2007, la Cour des comptes a reçu plusieurs centaines de communications de tiers, actuellement au rythme de plus d'une par semaine qui sont à l'origine de plus de la moitié des rapports de la Cour.

Parmi ces communications, la Cour a été informée de soupçons de corruption ou d'usage privé de biens publics, d'abus dans les systèmes de rémunération ou de notes de frais, de favoritisme dans les attributions de mandats, de dysfonctionnements dans la gestion de projets, d'indices d'irrégularité dans les marchés publics ou d'attributions arbitraires de logements par une institution publique. Les conséquences ont pu se traduire par des dépenses inappropriées pour l'État, des inégalités de traitement dans l'octroi de prestations ou encore par la violation de lois dans certains domaines. C'est dire que pour des informations d'une telle sensibilité, la Cour des comptes se doit d'offrir des possibilités de communication garantissant une totale confidentialité, comme le prévoit d'ailleurs sa base légale.

Dans ce but, la Cour met à disposition des lanceurs d'alerte une plateforme externe de communication entièrement sécurisée. La plateforme externe sécurisée crypte et conserve les données sur un serveur externe à la Cour des comptes auquel aucun accès non autorisé ne peut avoir lieu. Il est ainsi possible de communiquer en toute sécurité avec la Cour des comptes. La plateforme ne permet pas de remonter à la source et à l'identité du lanceur d'alerte. Le même système est utilisé à satisfaction par le Contrôle fédéral des finances depuis juin 2017.

La force du système réside dans le fait que, comparé aux signalements communiqués de façon totalement anonyme, il est ici possible d'entrer en contact avec le lanceur d'alerte sur une boîte aux lettres protégée et de concrétiser l'état de fait. Cela facilite la découverte de constats plus précis et étayés. Ainsi, le système permet de communiquer de façon anonyme, indépendante et sécurisée avec les fonctionnaires, employés, les fournisseurs, les contribuables et toute personne qui veut améliorer l'efficacité de l'administration et combattre les irrégularités.

*Pour toute information complémentaire, prière de contacter*  
*Monsieur Stanislas ZUIN, Président de la Cour des comptes*  
*Tél. 022 388 77 90, courriel : [stanislas.zuin@cdc.ge.ch](mailto:stanislas.zuin@cdc.ge.ch)*